



Bouchart

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux évènements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2019-266 du 2 décembre 2019) en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VALIDE, à l'unanimité, la restitution, au 1^{er} mars 2020, de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire et création et gestion de maisons de services au public, au titre des compétences optionnelles.

APPROUVE, à l'unanimité les modifications statutaires sur la partie Archéologie, sur le soutien aux établissements et sur la complétude des compétences facultatives pour le portage des repas.

ELIT par 50 suffrages exprimés et 1 non participation, les 5 membres titulaires Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Dominique LEGRAND, Monsieur Philippe MIGNONET, Monsieur Gérard GREMAT, Monsieur Fabrice MARTIN, et les 5 membres suppléants Madame Véronique DUMONT DESEIGNE, Monsieur Michel HAMY, Monsieur Alain FAUQUET, Monsieur Guy ALLEMAND, Monsieur Bernard LELIEVRE de la Commission de Délégation de Service Public.

ELIT par 50 suffrages exprimés et 1 non participation, les 5 membres titulaires Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Régis BIOUSSE, Monsieur Alain FAUQUET, Monsieur Guy ALLEMAND, Monsieur Guy BEGUE et les 5 membres suppléants Monsieur Philippe MIGNONET, Monsieur Raymond LEFEBVRE, Madame Annick LOST, Madame Ghislaine DUCLOY HUYGHES, Monsieur Michel HAMY de la Commission d'appel d'offres.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'assurance lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » et Lot n°2 « Responsabilité civile et risques annexes » en application des articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique ; et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

ELIT par 51 suffrages exprimés les délégués titulaires Monsieur Christian SALVARY, Monsieur François LEGALL, Monsieur Francis LECOCQ, Monsieur Michel BULTEZ, Monsieur Hubert HAMAIN, Monsieur Pascal DESMIS, Monsieur Philippe COZETTE, Monsieur Didier HAMY, et suppléants Monsieur Jacques MERLEN, Monsieur

Philippe MIGNONET, Monsieur Guy ALLEMAND, Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Gérard GRENAT, Monsieur Roland PREVOST, Monsieur Pascal LHOMMEL, Monsieur Thierry DEROUETTE au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues (SIRB).

ELIT par 51 suffrages exprimés, les délégués titulaires Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Régis BIOUSSE, Monsieur Philippe MIGNONET, et suppléants Madame Corinne NOEL, Monsieur Pierre-Henri DUMONT au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Andres (SIRA).

PREND ACTE à l'unanimité, de la présentation au Conseil Communautaire du rapport annuel en matière de développement durable de Grand Calais Terres et Mers.

PREND ACTE à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020.

AUTORISE, à l'unanimité, l'attribution du contrat de concession de construction et gestion du crématorium au groupement OGF-SARL PARTNER INVESTISSEMENT, **APPROUVE** la convention de délégation de service public et ses annexes pour une durée de 27 ans (2 ans de construction et 25 ans d'exploitation) à compter de sa date d'entrée en vigueur ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de concession de service public précitée ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant, après intervention de Mme QUENEZ.

APPROUVE, à l'unanimité, le nombre de représentants proposé au comité technique, **AUTORISE**, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'un Comité Technique pour le personnel de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers, et à signer tout document utile y afférent.

APPROUVE, à l'unanimité, le nombre de représentants proposé au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, **AUTORISE**, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'un CHSCT pour le personnel de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers, et à signer tout document utile y afférent.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'un céramologue d'une durée de un an renouvelable dans la limite de 3 ans maximum et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel ; et **FIXE** la rémunération en référence à celle d'un attaché de conservation du patrimoine, 2^{ème} échelon, indice brut 469 en application du décret n°2017-503 du 06 avril 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine, augmentée de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial de traitement assortie du régime indemnitaire du groupe B1.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de la restauration et du péri-accueil des centres de loisirs, à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels de la restauration des centres de loisirs.

FIXE, à l'unanimité, le montant des indemnités de jurys au tarif unitaire de 38.36 euros brut par vacation, revalorisé lors de chaque majoration des traitements de la fonction publique.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'un nouveau Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPP) du Port de Calais, animé par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, et **DESIGNE**, Monsieur Emmanuel AGIUS, Président du CLUPP du Port de Calais.

APPROUVE, à l'unanimité, le choix de la société TOTAL MARKETING FRANCE en tant que délégataire de la gestion et de l'exploitation de la station d'avitaillement en carburants de l'aéroport de Calais-Marck et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans

l'ordre de leur élection, à signer un contrat de délégation de service public et ses annexes, pour une durée de cinq années, avec la société TOTAL MARKETING FRANCE, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE, à l'unanimité Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention cadre « Territoires d'industrie » avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, l'État et la Région Hauts-de-France, pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « Territoires d'industrie » sur le territoire Boulonnais – Calais et ses éventuels avenants.

DECIDE, à l'unanimité, de nommer l'association Maison Du Numérique et de l'Innovation du Calais comme le porteur de projet officiel du territoire de l'Agglomération Grand Calais Terres et Mers pour l'appel à projets régional relatif aux tiers-lieux du numérique, et **SOUTIEN** la candidature de la Maison Du Numérique et de l'Innovation du Calais à l'appel à projets régional relatif aux tiers-lieux du numérique.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la maintenance d'entretien et de rénovation du patrimoine en application des articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique, **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que prendre toute décision relative à leur exécution.

AUTORISE, à l'unanimité Madame la Présidente à engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de modulaires en application des articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique, **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

APPROUVE, à l'unanimité la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit du concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Grand-Duc, la SEM Territoires 62, **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer tout document et acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délégation.

APPROUVE, à l'unanimité la reprise et la poursuite par Grand Calais Terres & Mers de la procédure de révision du PLU initiée par la commune de Coulogne, **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer tout document et acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

FIXE, à l'unanimité, la tarification des équipements du réseau de Grand Calais Terres & Mers, Location d'une fibre (1 brin) : 0,72 € HT/ml/an, et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions avec les différents opérateurs.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'avenant n°1 à la convention de déploiement avec le Syndicat Fibre Numérique 59/62.

APPROUVE, à l'unanimité, la création de la Conférence intercommunale du Logement de Grand Calais Terres et Mers, **VALIDE** sa composition, **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à transmettre la liste des membres aux services de l'Etat et à signer toutes pièces et avenants utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à lancer la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs de Grand Calais Terres & Mers et à signer tous les documents correspondants.

DECIDE, à l'unanimité, d'être signataire de la convention d'utilité sociale de Habitat Hauts-de-France et **AUTORISE** la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention d'utilité sociale.

DECIDE, à l'unanimité, d'être signataire de la convention d'utilité sociale de ICF Habitat, et **AUTORISE** la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer la convention d'utilité sociale.

FIXE, à l'unanimité, le taux de 2% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous documents nécessaires à la mise en place des actions de promotion du territoire.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention ainsi que toutes pièces et avenants utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

VALIDE le Projet d'Etablissement de l'Ecole d'Art du Calais, **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection tout document utile à la mise en œuvre dudit projet.

PREND ACTE à l'unanimité, de la mise en œuvre d'une politique de développement d'opérations de mécénat relativement aux activités portées par l'école d'art du Calais, **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection tout document formalisant la mise en œuvre de partenariats entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et d'éventuels mécènes et donateurs.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à publier une déclaration d'intention relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, afin de laisser la possibilité à des tiers d'utiliser leur droit d'initiative dans le cadre de la concertation préalable.

DECIDE, à l'unanimité d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions sur le budget 2020 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions liés à l'attribution de ces subventions.

DECIDE, à l'unanimité d'instituer et d'autoriser la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECIDE, à l'unanimité- d'instaurer un lissage du taux de TEOM sur une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 1636B undecies du Code Général des Impôts, et d'instaurer le dispositif de zonage à compter du 1^{er} janvier 2020 et de délimiter les zones sur lesquelles des taux de TEOM différents seront votés.

ADOpte, à l'unanimité, le plan de financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020, **AUTORISE** Mme la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

La séance est levée à 18h15